

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
JO du 10 février 2007

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002**

N° CM - 16 - P - 067

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du lundi 24 octobre 2016

Page 1

Matériau présenté par : **GABRIEL A/S**
Hjulgagervej 55

9000 AALBORG

Marque commerciale : **STEP / STEP MELANGE**

Description sommaire:

Type de support woven

Composition 100% polyester Trevira CS

Masse surfacique 470 g/ml

Epaisseur 1 mm

Coloris tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Essai de persistance de flamme
Essai de gouttes

Classement : **M1**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : Non limitée a priori

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... **Conditions d'entretien :** selon préconisations du client

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° 367160645

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

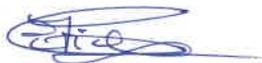
NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s).

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006)"

Champs-sur-Marne, le vendredi 28 octobre 2016

**Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu**

Clotilde ETIEMVRE



**Responsable Technique du Laboratoire
Feu**

du Pôle Ameublement



Clemence RAWAS



Champs-sur-Marne, le vendredi 28 octobre 2016

Ce rapport d'essais annexé comprend 4 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° 367160645
TEST REPORT N°**Objet :** ESSAIS SUIVANT LES NORMES DE CLASSEMENT M**Subject :** Suivant le Journal Officiel (arrêté du 30 juin 1983 modifié par arrêté du 21 novembre 2002.)*Test according to standard M classification
according the JO of June 30th 1983 modified for decret November 21st 2002*

Essais suivant les normes :

NF P 92-503 : Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

NF P 92-504 : Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

NF P 92-505 : Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

NF P 92-507 : Matériaux d'aménagement : classement selon leur réaction au feu

NF P 92-512 : Détermination de la durabilité des classements de réaction au feu

Demandeur : GABRIEL A/S**Applicant :** Hjulmagervej 55

9000

AALBORG

Technicien(ne) d'essais**Clotilde ETIEMVRE****Responsable Technique du
Laboratoire Feu****Clémence RAWAS**

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.
Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.
Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.
L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.
Seule la version en langue française fait foi.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

*The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.
The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.
Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of the article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.
The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.
The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.
Only the French version of this report shall prevail. The reproduction of this test report is only authorized in its integral form*

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Date de réception essai : 14/10/2016

Dérogation : /

Date de réalisation essai : 24/10/2016

N° de commande : FE 16-250

Objet :

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement. L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Référence Commerciale : STEP / STEP MELANGE

Description sommaire :

Type de tissage woven

Composition 100% polyester Trevira CS

Masse surfacique 470 g/ml

Epaisseur 1 mm

Coloris gris, violet, vert foncé

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

/

Essais conformes à la norme NF P 92 503 : Décembre 1995

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm.

L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé à 30 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non

Dimensions éprouvettes : 180 x 600 mm

Essais effectués sur la face : Face 2 faces identiques sens Trame

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Coloris testé	vert foncé	violet	gris	gris	
Essais effectués dans le sens	Trame	Trame	Trame	Trame	
Masse des éprouvettes	39 g	36 g	37 g	38 g	
Durée d'inflammation avant 20 secondes	0 s	0 s	0 s	0 s	
Durée d'inflammation après 20 secondes	0 s	0 s	0 s	0 s	
Percement du matériaux avant 20 secondes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	
Chute de gouttes ou débris enflammés	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
Chute de gouttes ou débris non enflammés	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	
Présence de points incandescents	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Moyennes
Longueur maximale de destruction	180 mm	195 mm	185 mm	200 mm	190 mm
Largeur maximale de destruction	/	/	/	/	/ mm

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507 **Oui / Yes**

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507 **Oui / Yes**

Essais conformes à la norme NF P 92 504 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

L'éprouvette de 460 x 230 mm est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20 mm.

Les observations sont alors notées : persistance de flamme ou un effet de propagation, mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Date de réalisation essai :

Essais effectués sur la face : **Face 2 faces identiques sens Trame**

Dimensions éprouvettes : **souples 460 X 230 mm**

Vérification de la non persistance ou non propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	vert	violet	gris	gris
<i>Essais effectués dans le sens</i>	Trame	Trame	Trame	Trame
<i>Masse des éprouvettes</i>	38 g	36 g	36 g	36 g
<i>Temps maximum de persistance de flammes</i>	0,4 s	0,7 s	0,7 s	0,6 s
<i>Propagation éventuelle</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes

Mesure de la vitesse de propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/	/	/
<i>Temps nécessaire pour parcourir 250 mm(**)</i>	/ s	/ s	/ s	/ s
<i>Vitesse de propagation</i>	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

(**) NA : Non atteinte des 250 mm, permettant la mesure de la vitesse de propagation

Observations :

/

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Essais conformes à la norme NF P 92 505 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : Essai de goutte

L'éprouvette de 70 x 70 mm disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus. Pendant 5 minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant 5 minutes supplémentaires, le radiateur reste en place. Les observations notées sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

Date de réalisation essai : Essais effectués sur la face 2 faces identiques

Dimensions éprouvettes : 70 x 70 mm

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	vert foncé	violet	gris	gris
<i>Masse des éprouvettes</i>	4,0 g	3,6 g	3,7 g	3,7 g
<i>Nombre d'échantillons superposés</i>	2	2	2	2
<i>Epaisseur des échantillons</i>	1,9 mm	1,6 mm	1,8 mm	1,8 mm
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes
<i>Temps auquel se produisent les inflammations des éprouvettes</i>	/ min s	01 min 50 s	01 min 00 s	01 min 00 s
<i>Durée des inflammations des éprouvettes (en s)</i>	0 s	5 s	5 s	5 s 15 s
<i>Inflammation de la ouate</i>	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No

Observations :

/

Essai conforme à la norme NF P 92 512 : Mai 1986

Essai de réaction au feu des matériaux - Détermination de la durabilité des classements en réaction au feu des matériaux.

L'éprouvette est soumise à un vieillissement accéléré en fonction des usages de produits (tentures, rideaux, revêtement mural,...) et en fonction de résistance des produits au nettoyage.

Date de réalisation essai :

Le produit est soumis au vieillissement accéléré : Non / No

type de vieillissement : Selon la norme NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Ce document comporte 4 page(s) de rapport d'essais et

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.